



27 novembre 2008

**Photovoltaïque: les retards de raccordement rattrapés mi-2009**

Les demandes de raccordement au réseau liées à l'essor du photovoltaïque en France ont fortement augmenté, selon un communiqué de Soler, branche photovoltaïque du Syndicat des énergies renouvelables (Ser).

De 568 en 2005, 1.600 en 2006, 2.640 en 2007, les demandes sont passées à plus de 20.000 en 2008, dont 7.400 entre juillet et octobre.

Un plan d'accélération des délais de raccordement a été mis en œuvre par Electricité réseau distribution France (ERDF), Soler, et l'association spécialisée dans le développement des énergies renouvelables et de l'effica-

cité énergétique Hespul. Ainsi, entre juillet et septembre, 2.500 installations ont été raccordées, contre 520 au premier trimestre. Tous les retards devaient être rattrapés mi-2009, assure Soler dans son communiqué.

Le plan doit permettre de faciliter les démarches des particuliers. Ceux-ci devaient s'adresser à 5 interlocuteurs: «la mairie pour l'obtention de la déclaration préalable ou du permis de construire; la Direction de la demande et des marchés énergétiques (Ddeme), pour l'obtention de la déclaration d'exploitation d'une installation de production d'électricité inférieure à 4,5 mégawatts (MW); la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et

de l'environnement (Drire), pour l'obtention du certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat; EDF Obligation d'achat pour l'obtention et la signature du contrat d'achat [d'électricité photovoltaïque]; ERDF pour l'obtention et la signature du contrat de raccordement et le raccordement de l'installation au réseau à effectuer.»

Désormais, il faudra faire deux démarches: une autorisation délivrée par la collectivité territoriale compétente, comme un permis de construire pour un logement neuf, ainsi qu'une démarche auprès du distributeur d'électricité.